

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2014-02**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le **5 mai 2014 à 20h00** à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #2014-02.

Nature et effets :

Autoriser la construction d'un garage annexé à la résidence et implanté en partie dans la marge de recul avant. L'article 9.2.1 du *Règlement de zonage numéro 2008-06* de la municipalité précise qu'il est interdit d'ériger des bâtiments complémentaires dans la marge de recul avant lorsque celle-ci est établie à 14 mètres pour les terrains adjacents à la route 132 et situés en dehors du périmètre urbain.

Si cette demande est acceptée, le garage projeté serait approximativement à 11 mètres de la limite de l'emprise de la route 132. Le bâtiment principal bénéficiant d'un droit acquis est implanté à 7,18 mètres de la limite de l'emprise de la route 132. Par conséquent, l'empiètement du garage projeté dans la marge de recul avant sera de 3 mètres.

Demandeur et identification du site concerné :

Monsieur Alain Deschênes
220, route 132 à Baie-des-Sables
Lots 366-1 et P-366 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Macnider

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette assemblée.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 avril 2014.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier